



Compte rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 26 janvier 2026

Liste des présent·e·s, représenté·e·s (P) et absent·es (A) :

Collège A : COSTE Françoise (P), GILBERT Françoise (P) GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc, PALAIS Marie-Agnès, PENNEC Blandine.

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov, SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès (P).

Collège BIATSS : AUMAITRE Christine (P), BOUCHENAF Souad, CORTES Monique, DE FORAS Joson, LE BIHAN Frédéric, SIFREU Geneviève, Emilie Allen.

Collège USAGERS : /

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES (A), Martine CREGUT (A), Frédéric CROS (P).

Personnalités invitées :

ALVIZURI Verushka (A), CADOT YVES, COURAU Thérèse, DUBAU Christine, MARCZYK-BUKLAHA Anna (A), MAUREL Sylvie, PEREIRA Ana-Maria, PFEIFLE Gabriela (A), STOSIC Dejan, TERRIER Linda (A), JOSSELIN Amélie, BANQUET Elodie, PEREIRA Ana-Maria, SEGOUAT Jeremy.

Florent Hautefeuille était invité pour le point 1, Michel Catlla, pour le point 2.

Membres de droit : DOMPMARTIN Chantal, ORY Damien, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 21 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance.

La séance est ouverte à 13h 05 et présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du CUFR du 8 décembre 2025 ;
2. Échanges avec Florent Hautefeuille : campagne d'emploi 2026 et suivante.s ;
3. Projet Classe Internationale ;
4. Statuts révisés des départements et de l'UFR ;
5. Ventilation du budget 2026 ;

6. Révision de l'attribution d'UR transversales pour les correspondants CLES ;
7. Points divers ;
8. Questions diverses.

Le point 1 et 2 sont inversés.

1. Échanges avec Florent Hautefeuille : campagne d'emploi 2026

Le VP-CA a proposé en novembre de venir échanger avec les conseillers de l'UFR sur la campagne d'emploi 2026 et les arbitrages qui ont dû être effectués.

Quelques éléments saillants :

- *objectif de la nouvelle ODF : rapprochement, sinon mise en adéquation des heures de cours dispensées et du potentiel d'heures statutaires => Réduction de la charge d'enseignement.*
=> *situation actuelle : 400 000 h de cours dispensés – potentiel statutaire 250 000 h.*
- *nécessité de faire des économies => principes qui ont présidés aux arbitrages :*
 - *ne pas déstabiliser les structures ;*
 - *nuage de points : les composantes plus larges peuvent mieux absorber l'absence d'ouvertures de postes ;*
 - *politique Biatss : dans les services supports, impossible d'enlever des RH ; campagne Biatss = neutre ;*
 - *choix de maintenir les augmentations Rifsep décidées :*
=> *Marge de manœuvre = réduction de la masse salariale des EC et E.*
- *pas d'objectif de rattrapage du déficit sur une année => lisser le retour à l'équilibre sur plusieurs années.*
- *éviter les campagnes blanches.*
- *Nuages de points : ajuster au mieux – les composantes plus larges peuvent mieux absorber les baisses de potentiel d'heures enseignant.*
- *une commission pour les supports d'ATER non pérennes sera mise en place.*
- *diminution de 30% de ce qu'aurait été l'augmentation de la masse salariale si tous les postes avaient été renouvelés.*
- *les postes gelés n'ont pas forcément disparus.*
Les postes non reconduits sont tous « gelés », mais cette notion de « poste gelé » est en soi obsolète. Il faut mieux piloter, se référer au futur, et non au passé ou à l'existant, argumenter à partir des projections et besoins, et l'effet mémoire ne doit pas être automatique.

Pour rappel : le terme « gelé » n'apparaît plus dans le tableau des postes validés en CA et il nous est désormais demandé de réfléchir en termes d'ouvertures, et non de maintiens ou de créations.

Q. : *Cyril Granget : remplacer les postes de permanents par des ATER permet d'assurer des heures de cours, mais les responsabilités restent sur les titulaires => équipes fragilisées + qualité des enseignements fragilisée. Comment peser sur les décisions politiques, ne pas être juste dans le management comptable ?*

R. : *voir les actions menées auprès de et par France Universités. Des gains ont été obtenus (compensations de mesures diverses), mais pas dans le cœur de métier (le financement de postes). Des courriers ont été envoyés aux sénateurs et députés. Des députés se sont bien emparés du sujet. Rappel : seules deux universités cette année ont présenté un budget en positif.*

Il faudrait obtenir une compensation systématique et suivie des mesures gouvernementales : sinon => reconduction à l'identique des moyens = non- compensation des nouvelles dépenses qui nous sont imposées = déficit accru.

Q. Yves Cadot : comment justifier que lutter contre la souffrance enseignante correspond à enlever des postes ? Une charge de travail accrue repose sur les collègues en poste.

R. : il faut mettre en meilleure adéquation la charge d'enseignement et le potentiel d'enseignement.

Q. Pascale Sempéré : on parle donc clairement de limitation des capacités d'accueil ?

Jean-Luc Nardone : donc, de sélection ?

R. : il faut viser un ajustement à la marge, acceptable par le Rectorat = -5 %.

Q. : Lioubov Patrukhina : l'allemand va adopter une stratégie d'augmentation des effectifs (ouverture aux débutants) => est-ce judicieux ?

R. : à étudier en fonction des soutenabilités humaine et financière.

Q. : Marie-Agnès Palaisi : comment pouvons-nous à notre niveau faire des choix - augmenter, diminuer la capacité d'accueil - et être sûrs d'être suivis ?

R. : il faut « tendre vers le fait que les choix s'ajustent au niveau de la composante. » Beaucoup de parcours ne font pas le plein de leurs capacités d'accueil => coordination dans les choix de baisses de capacité au niveau de la composante, en fonction de la demande.

Q. : Z. Baqué : quid du « desserrement des contraintes » ? Que s'est-il passé à l'automne ?

R. : deux réunions au Rectorat ont permis de conduire à ce desserrement. L'opposition au premier arbitrage a joué.

(Départ d'un conseiller. Le nombre de présents passe à 20)

2. Validation du CR du CUFR du 8 décembre 2025

Aucune demande de modification n'est formulée.

Le CR déposé sur le Scout est soumis au vote des conseillers.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 2

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 18

Le CR est validé à la majorité des voix exprimées.

3. Projet classe internationale :

Le dossier a été déposé sur le Scout.

La direction de l'UFR précise qu'elle avait souhaité rencontrer Michel Catlla, co-porteur du projet avec Charles Delierre, en amont du CUFR afin d'éclaircir quelques points qui lui semblaient mériter de l'être. Une réunion n'a cependant pas été possible, ni en présentiel, ni en distanciel.

Michel Catlla expose les objectifs, la philosophie générale et l'organisation de la Classe Internationale (label accordé sur appel à projets), qui remplacera le programme nommé « prépa

SHS ». Le Ministère demande la formalisation des accords-passerelles avec les départements ciblés pour la poursuite d'études.

Il n'y a pas de changement majeur de la maquette par rapport à celle de la prépa SHS, hormis une augmentation du nombre de cours de FLE.

Des échanges suivent :

- Chantal Dompmmartin reprend le point du dossier concernant les coûts de structure décalés comme « non significatifs » => mais quel est le budget prévisionnel pour cette formation payante ? Comment ses organisateurs entendent-ils quelle contribue à abonder les ressources propres dont on nous dit qu'elles doivent être développées et mutualisées dans le contexte actuel ?

=> Michel Catlla : Yvon Galy a calculé le coût pour un effectif de 20 étudiants par cohorte : 4793 euros.

=> Un tarif de 5500 euros est préconisé par le ministère de tutelle : le delta permet de couvrir les frais annexes (fluides, bibliothèque, ...).

=> L'université est montée en compétences pour calculer le coût d'une formation. Pour le programme prépa SHS, les fonds n'étaient pas toujours utilisés en connaissance de cause, avec tous les éléments dont on dispose aujourd'hui. Elle a désormais la capacité de ventiler plus équitablement les recettes.

- l'impact sur le travail des biatss n'est pas non-marginal : attention à le prendre en compte également.

- intervention dans la classe passerelle : impact vraisemblable sur le potentiel d'enseignement des titulaires.

=> À voir au sein des composantes : Michel Catlla rappelle que chacune peut limiter l'intervention de ses titulaires à l'extérieur, hors de ses propres parcours de formation.

- quelle incidence sur les capacités d'accueil dans les licences associées ?

=> quasi nulle car 1 ou 2 étudiant.s par parcours. Et de toute façon, ils peuvent aussi s'inscrire dans les formations visées sans passer par la CI.

=> un avantage pour eux : ils n'auront pas besoin de la DAP (demande d'admission préalable) que doivent faire les étrangers hors UE pour entrer en Licence.

- Jaime Hernandez : comment s'opère la sélection des candidats ? Quel est le profil type des étudiants ?

=> M. Catlla : appui sur les sept postes diplomatiques mentionnés dans la convention pour nous aider à organiser le travail de sélection.

=> les candidats sont très jeunes, n'ont pas de problème financier ; il s'agit pour eux d'un investissement dans leur avenir. Dans leur pays, les frais de scolarité s'élèvent souvent à entre 5 et 10000 euros par an.

=> en moyenne : 33 % continuent à l'UT2J, 33 % vont dans d'autres universités françaises, 33 % retournent chez eux.

- Dejan Stosic (SDL) : 30 h sont prévues en sciences du langage : que se passent-ils si les collègues de SDL ne peuvent les assurer ?

=> Michel Catlla : ce sont cinq collègues du DEFLE spécialistes des SDL qui assurent ces heures en classe prépa SHS, et qui sont partants pour poursuivre ces interventions, ce qui n'empêche pas les étudiants de passer ensuite en Licence SDL.

=> les cours sont payés par le programme : ils ne pèsent pas sur la DGH du DEFLE.

=> le partenariat demandé au SDL se résume à accepter l'accueil d'un à deux étudiant.s par an en licence 1.

- Il est suggéré à Michel Catlla de prévoir un budget prévisionnel avec ventilation des dépenses, qui montrera comment le programme contribuera au « pot commun » du département et du collectif au sens large.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 2

Blanc : 2

Contre : 0

Pour : 16

Le projet Classe Internationale est validé à la majorité des voix exprimées.

4. Statuts révisés des départements et de l'UFR

Les statuts de plusieurs départements de l'UFR ne peuvent être révisés pour l'instant :

- le DETIM et le DEFLE sont sous administration provisoire ;
- le conseil du DLE a décidé en novembre de ne plus siéger, en protestation contre les arbitrages de la campagne d'emploi 2026.

Afin de ne pas retarder plus encore l'entrée en vigueur des nouveaux statuts des autres entités de la composante. Ana Leal, responsable des Affaires Juridiques et Institutionnelles, a accepté que ceux de ces départements soient soumis au vote des conseillers du CUFR séparément des autres.

Les statuts validés par les conseillers du DEHHA, du DEMA, du dpt LEA et du dpt SDL sont sur le scout du conseil.

La direction de l'UFR a procédé à une relecture : quelques coquilles ont été corrigées.

Les statuts de l'UFR sont également en ligne sur le scout.

Il est décidé de :

=> conserver le même nombre de sièges usagers : 8 titulaires et 8 suppléants ;

=> réduire le nombre de personnalités extérieures à 4 :

- 1 représentant·e du Lycée Joséphine Baker (Toulouse) au titre du 1°) de l'article L.719-3 du Code de l'éducation, ainsi qu'un suppléant ;
- 3 personnalité·s désignée·s à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition du ou de la directeur·trice, au titre du 2°) de l'article L.719-3 du Code de l'éducation.

Statuts du DEHHA :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les statuts sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

Statuts du DEMA :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les statuts sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

Statuts du Dpt LEA :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les statuts sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

Statuts du Dpt SDL :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les statuts sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

Statuts de l'UFR LLCE :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les statuts sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

5. Ventilation du budget de fonctionnement prévisionnel 2026

Damien Ory revient brièvement la situation financière de l'université, le contexte national (pas de budget, donc fonctionnement sur services votés) et les contraintes fortes que cela implique.

Il présente la répartition budgétaire proposée le 12 janvier aux membres du Bureau (légèrement affinée depuis grâce à l'apport de quelques données actualisées).

Sa présentation Powerpoint a été déposée sur le scout le 20 janvier.

Les échanges sont fournis.

Damien Ory explique pourquoi l'UFR conserve 15 000 euros à son niveau, soit davantage que certains départements. La part du budget fléchée direction UFR représente environ 16 % du total, pourcentage minimal appliqué dans les autres UFR depuis longtemps, et fortement conseillé par la DAF depuis l'an dernier afin de renforcer la maîtrise des dépenses au niveau de la composante. Par rapport à 2025, sa baisse s'élève à 40 %. La dotation allouée à la direction de l'UFR est composée d'une part destinée à son fonctionnement ainsi qu'aux subventions scientifiques et d'une part dédiée à des achats bénéficiant au collectif et à des aides dont auraient besoin les départements (avance sur recettes, caisse de solidarité).

Blandine Pennec mentionne le vidéo projecteur de l'amphi 12 : il doit être remplacé mais la MIN ne pourra en absorber le coût. C'est un exemple d'achat bénéficiant à tous que pourra effectuer l'UFR sur sa part de la dotation.

Damien Ory explique également que placer une part du budget (environ 20%) sur le répartiteur est une mesure de précaution : les recettes propres sont prévisionnelles, et il importe donc de prendre en compte cette part d'incertitude en ne les engageant pas dans leur intégralité avant d'être sûr de les obtenir. Ces recettes, une fois consolidées, pourront être employées pour des projets ou besoins, communs aux départements ou spécifiques (ex. achats ou investissements au CRL).

Une grande majorité des présents expriment leurs fortes inquiétudes - voire leur indignation : comment les départements vont-ils pouvoir fonctionner avec de telles coupes claires ? Quelles subventions accorder aux manifestations scientifiques ? Comment assurer les surveillances des ESH (cas de tiers-temps, par ex.) ?

La direction de l'UFR (directrices et RAF) souligne que les départements pourront fonctionner, mais en mode inévitablement dégradé. Les contraintes posées par la circulaire envoyée par la DAF, liées au contexte d'absence de budget voté au niveau national, devront être largement appliquées tout au long de l'année. Des choix de dépenses doivent être faits, aussi douloureux soient-ils. Par exemple, les renouvellements de matériel doivent être limités au strict nécessaire, et les surveillances d'ESH doivent être assurées par les enseignants.

La ventilation du budget est soumise au vote.

[le nombre de conseillers est réduit à 16 du fait de départs]

Proposition de ventilation du Budget 2026 :

Ne participe pas : 0

Blanc : 10

Contre : 2

Pour : 4

La ventilation du budget 2026 est validée à la majorité des voix exprimées.

6. Révision de l'attribution d'UR transversales pour les correspondants CLES

7. Questions diverses

8. Points divers

Les trois derniers points n'ont pu être traités faute de temps.

Le point 6 est reporté au CUFR suivant.

Conseil clôt à 17:00

CR rédigé par Pascale Sempéré